

Fonction Publique
Principaux enseignements du rapport annuel pour 2005
 Juillet 2006

Cette note a un double objectif

- Celui de mettre en évidence quelques éléments marquants du rapport annuel « faits et chiffres »
- Celui d'inviter tout un chacun à aller voir plus loin. Le document publié sur le site du ministère de la Fonction Publique est enrichi chaque année. On trouve notamment des données territorialisées sur l'emploi public.

I DEPENSES DE PERSONNELS

Tableau 1 : En 2005, la part des rémunérations dans le budget de l'Etat se maintient à 44%.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
budget Etat	260,66	259,301	266,03	277,46	278,27	288,4	294,26
rémunérations	59,329	61,031	62,675	65,202	66,242	66,951	67,728
poids R / budget	22,8	23,5	23,6	23,5	23,8	23,2	23,01
pensions	27,235	28,5	29,603	30,927	32,348	34,156	35,867
poids P/ budget	10,4	11,0	11,1	11,1	11,6	11,8	12,2
total dépenses FP							130,011
	111,874	114,458	117,289	122,02	124,378	126,981	
poids FP / budget	42,9	44,1	44,1	44,0	44,7	44,0	44,2

En milliards d'euros.

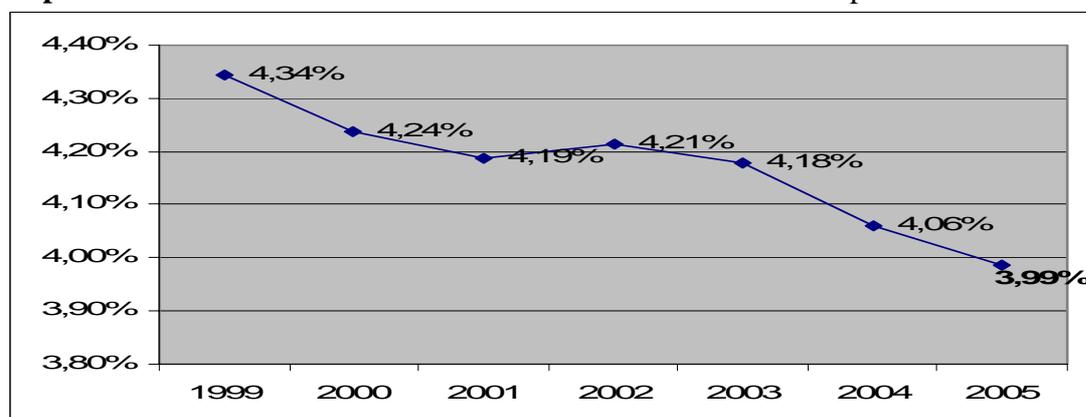
À noter l'augmentation des cotisations à la charge de l'Etat du fait des cotisations RAFP et non pas des traitements nets.

Les frais de déplacement en régression

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Frais de déplacement	1,281	1,268	1,248	1,399	1,198	1,203	1,154

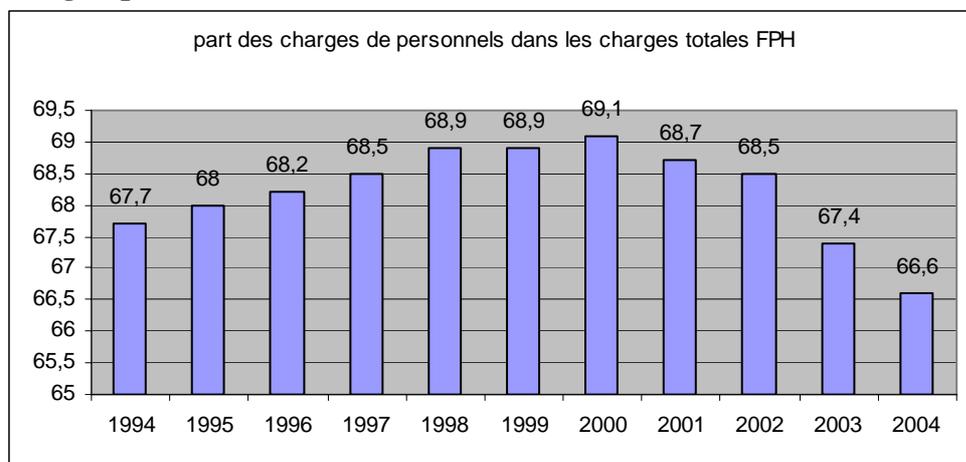
Peut-être en lien avec la diminution des actions de formation initiale.

La part des rémunérations de la FPE dans le PIB : la baisse se poursuit en 2005.

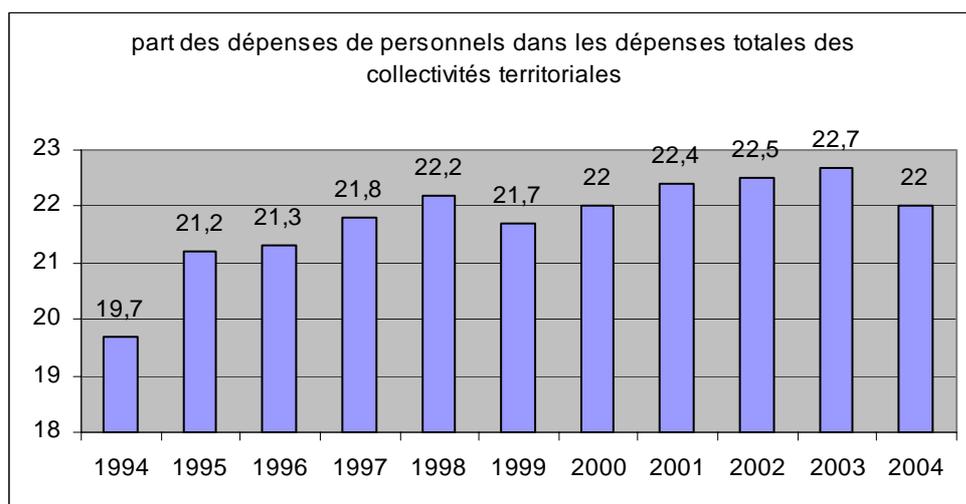


Le rapport souligne que si le poids des pensions augmente dans le PIB (voir ci-dessous), les dépenses « induites »¹ diminuent de 8,3% du PIB en 1999 à 7,7% en 2005.

FPH : De la même manière, la part des charges de personnels dans l'ensemble des charges pour les établissements de santé décroît.



Pour la FPT, la même tendance s'amorce en 2004



II REMUNERATIONS FPE

L'importance des « primes et indemnités » s'accroît.

En 2005 a été versée l'indemnité de sommet de grade ; elle représente globalement 37 millions d'euros.

Etat	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
rémun principales en milliards €	48,372	49,105	50,175	51,699	52,305	52,709	53,382
primes en milliards €	8,061	8,778	9,223	10,079	10,448	10,742	11,017
% primes par rapport rémunération indiciaire	16,7	17,9	18,4	19,5	20,0	20,4	20,6

¹ Total des dépenses liées aux personnels actifs et retraités

Indice minimum de traitement

Il sera fixé au premier juillet à 279.

Le traitement mensuel brut sera de 1255,02 € Il est fixé au plus juste pour atteindre le SMIC brut mensuel au 1^{er} juillet, qui devrait être de 1255 €(augmentation annoncée de 3,05%). En effet, le traitement brut qui aurait correspondu à l'indice 278 est de 1250,42.

Le rapport fait observer que le bas de la grille E3 sera de fait à l'indice 280 au 1^{er} juillet et 281 au 1^{er} novembre (1062,91 mensuel net).

L'indice minimum sera efficace pour un certain nombre de contractuels, parmi lesquels les surveillants, les assistants d'éducation recrutés au niveau bac et les assistants pédagogiques recrutés à bac +2. Qui s'étonne de ce que les emplois proposés ne soient pas tous pourvus ?

Salaires indiciaires médians (Etat)

Catégorie C

Traitement indiciaire mensuel net de 1062.91 €à 1561.94 €(fin 2006)

Au 31 décembre 2004, la moitié des agents de catégorie C a un indice majoré inférieur ou égal à 327 soit 1213 €nets.

Catégorie B

Traitement indiciaire mensuel net de bas de grille 1104.67 €(fin 2006)

Au 31 décembre 2004, la moitié des agents de catégorie B a un indice majoré inférieur ou égal à 425 soit 15788 €nets.

Catégorie A

Traitement indiciaire mensuel net de bas de grille 1310.38 €(fin 2006)

Au 31 décembre 2004, la a moitié des agents de catégorie A a un indice majoré inférieur ou égal à 541 soit 2378 €nets.

Salaires nets moyens

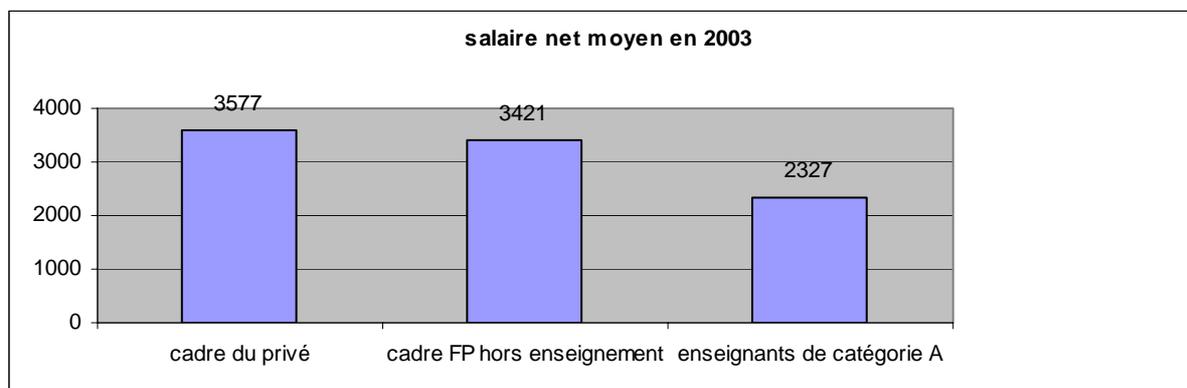
Dans ces données, les indemnités, les heures supplémentaires sont incluses.

2004 : nouveau recul du salaire moyen (Etat) en euros constants : -0,4% après -0,5% en 2003.

Cette moyenne globale cache des évolutions contrastées selon les catégories (du fait des différences de GVT : les composantes vieillesse, carrière et mesures catégorielles sont variables d'une catégorie à l'autre).

- Le salaire moyen des enseignants titulaires du second degré et du supérieur a reculé en euros constants de 1,9% entre 2003 et 2004, comme l'année précédente, et celui des instituteurs, PEGC, MA et surveillants de 2,7% (3% l'année précédente).

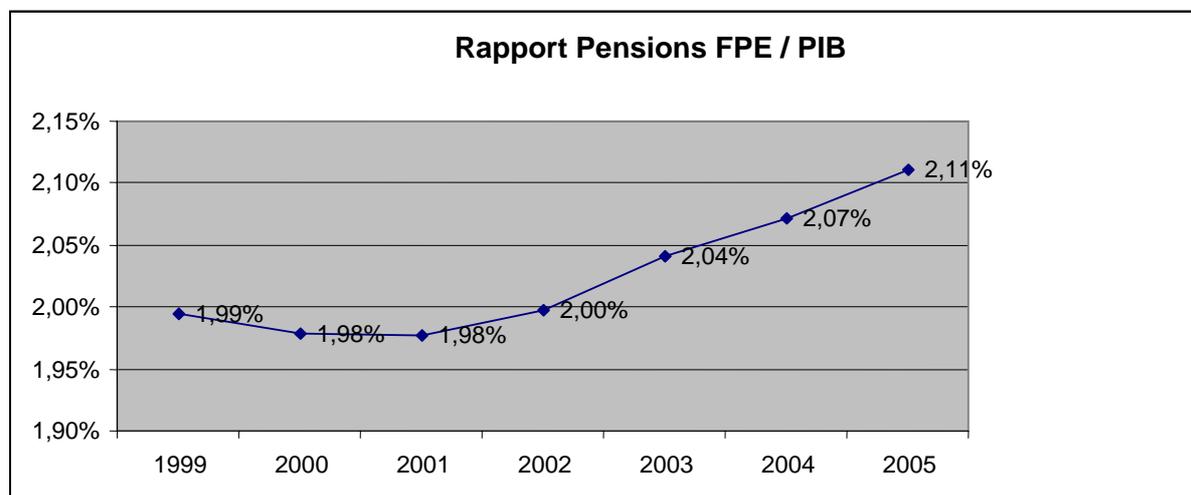
Cadres de la fonction publique : comparaison avec le secteur privé



En 2003, les enseignants de catégorie A ont un revenu net moyen qui représente 65% de celui des cadres du secteur privé. En 2002, le rapport était de 65,2%.

Pour les cadres de la Fonction Publique par rapport à ceux du privé, ce pourcentage est de 95,6% en 2003 pour 95,5% en 2002.

III LES PENSIONS DE RETRAITE



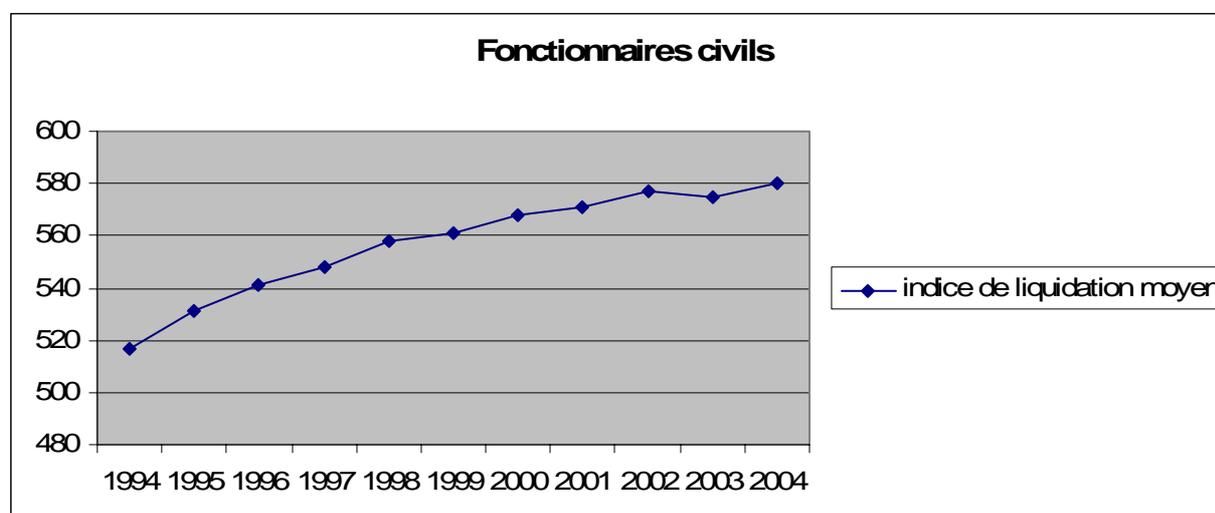
La durée moyenne des services et la durée d'activité à la liquidation

(Ensemble des pensions civiles liquidées en 2005)

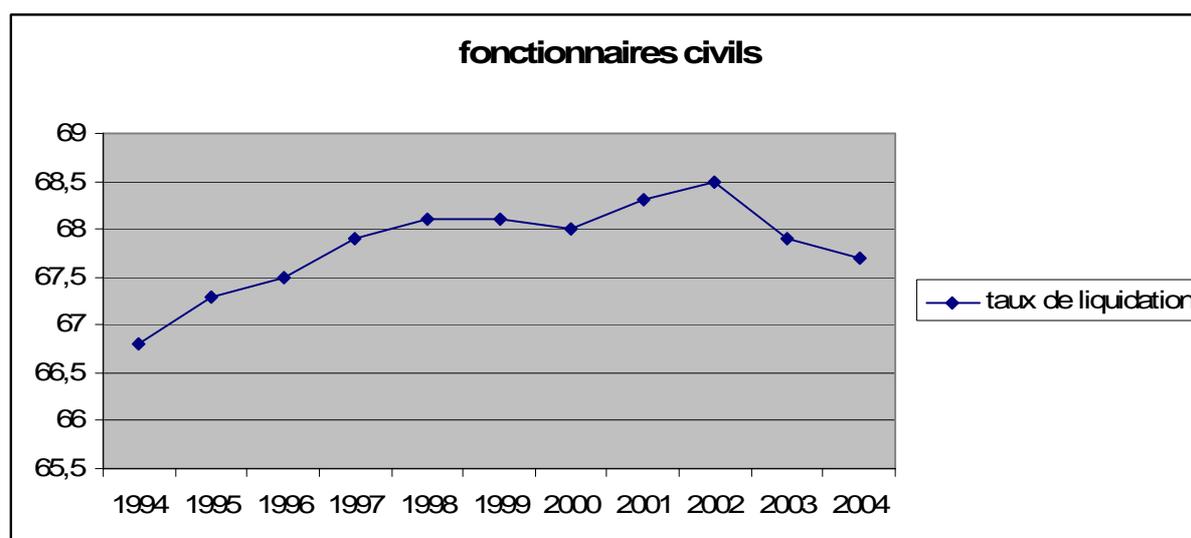
En trimestres	Durée moyenne des services			Durée d'activité totale (FP + privé)		
	hommes	femmes	ensemble	hommes	femmes	ensemble
ensemble	140,2	135,6	137,9	146,9	143,9	145,4
Hors départs anticipés parents de 3 enfants et invalidité	141,5	140,3	140,9	148,4	147,3	147,9

En 2005, il fallait 154 trimestres pour le taux maximum. Même en cumulant l'activité « tout régime », la durée d'activité prise en compte est de 148 trimestres soit 37 ans.

Indice de liquidation



Taux moyen de liquidation



Les deux graphiques permettent de constater une rupture en 2003. Cette année-là, il y a à la fois baisse de l'indice moyen et du taux de liquidation, résultant des départs précipités des mères menacées d'une perte des bonifications pour enfant. Le nombre de liquidations a effectivement connu un pic.

En 2004, la progression de l'indice moyen retrouve sa valeur tendancielle ; on peut en déduire un flux quasi normal de départs. La baisse du taux de liquidation devient significative.

Montant mensuel moyen des pensions

En euros	FPE			FPT			FPH		
	Hommes	Femmes	Différence %	Hommes	Femmes	Différence %	Hommes	Femmes	Différence %
A	2577	2159	-16.2	2311	1740	-24.7	1984	1705	-14.1
B	1690	1595	-5.6	1528	1334	-12.7	1518	1280	-15.7
C	1105	1021	-7.6	1098	946	-13.8	1112	994	-10.6

Pensions portées au minimum garanti

Selon le COR2, « Une forte proportion des pensionnés des collectivités territoriales et hospitalières (42% des pensions 2005) et une moindre proportion des pensionnés de fonctionnaires civils de l'État (11% des pensions 2005) et militaires (25% des pensions 2005) perçoivent ce minimum. Ces disparités peuvent être expliquées par la différence de structure entre fonction publique d'État et fonction publique des collectivités territoriales et hospitalières (davantage de catégories C qui ont, par ailleurs, des carrières plus courtes). »

« A titre d'exemple, un fonctionnaire ayant droit au minimum garanti, qui prendrait sa retraite après 25 ans de services, toucherait 95,4% de la rémunération correspondant à l'indice majoré 218 en 2005 et 93,1% de celle correspondant à l'indice majoré 219 en 2006. »

Les pensions citées en exemple sont en brut de 923 euros au 1^{er} juillet 05 et de 017 euros au 1^{er} juillet 06.

² Séance du 20 juin 2006 du Groupe de travail « Prospective des retraites et inégalités »

Le CFA

Le congé de fin d'activité CFA a atteint son maximum en 2003 avec près de 21000 agents dont 65% au MEN.

IV TEMPS PARTIELS ET CET (FPE)

Le compte épargne temps.

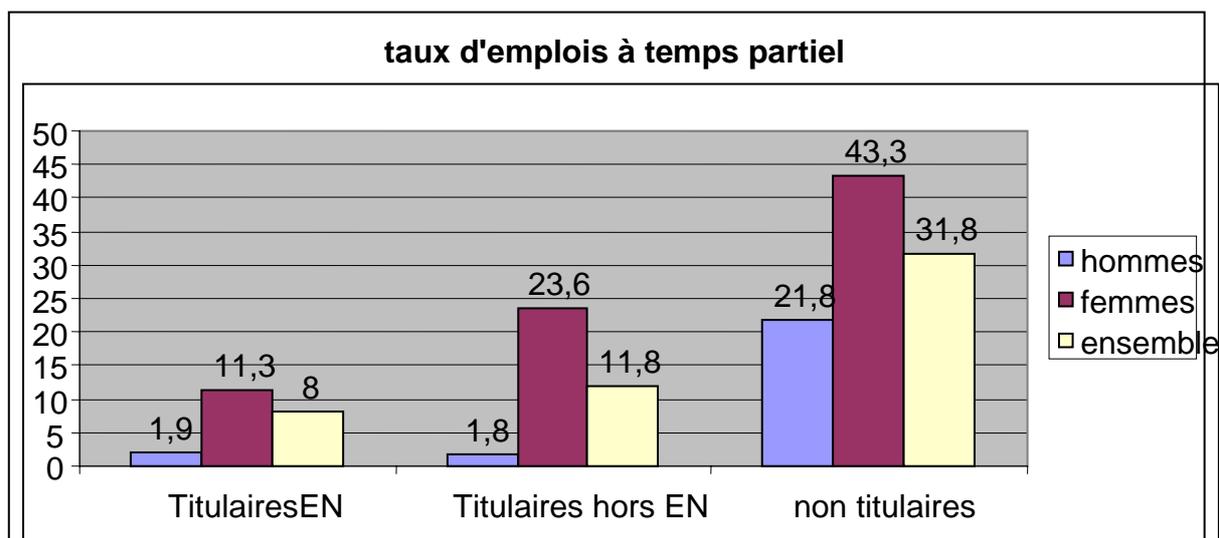
En 2002, hors enseignants, 5,5 % des agents ont ouvert un compte épargne temps ; ce pourcentage est de 17,9% en catégorie A mais seulement de 6,3% en catégorie B et 2,7% en catégorie C. Le nombre moyen de jours déposés (14) est plus régulier.

Le CET a été créé par un décret du 29 avril 2002. Les données disponibles correspondent à la première année du dispositif.

Temps partiel et Cessation progressive d'activité CPA

Au 31 décembre 2004

Les modalités du temps partiel les plus fréquentes sont 80% (dans plus de 40% des cas) et 50% (dans près de 27% des cas).

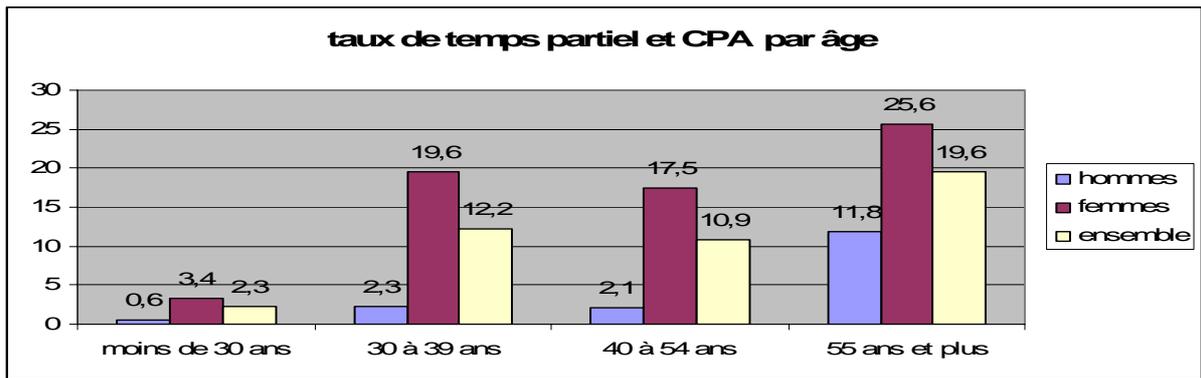


Temps partiel choisi (titulaires)

Les femmes y sont surreprésentées et parmi elles les catégories B et C (voir plus bas).

Le temps partiel des non titulaires est plus fréquent et la surreprésentation des femmes y est moins nette : il s'agit en général d'un temps partiel subi.

Le temps partiel chez les titulaires par âge



La surreprésentation des femmes est particulièrement marquée au moment de l'éducation des enfants.

La CPA explique une moindre différenciation hommes / femmes dans la dernière tranche d'âge.

Le temps partiel des titulaires par catégorie

	A		B		C	
%	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Temps partiel	1,8	9,8	3	20,5	1,5	22,1
CPA	10,9	17,5	10,2	17,8	7,5	16,8

La CPA (en 2004)

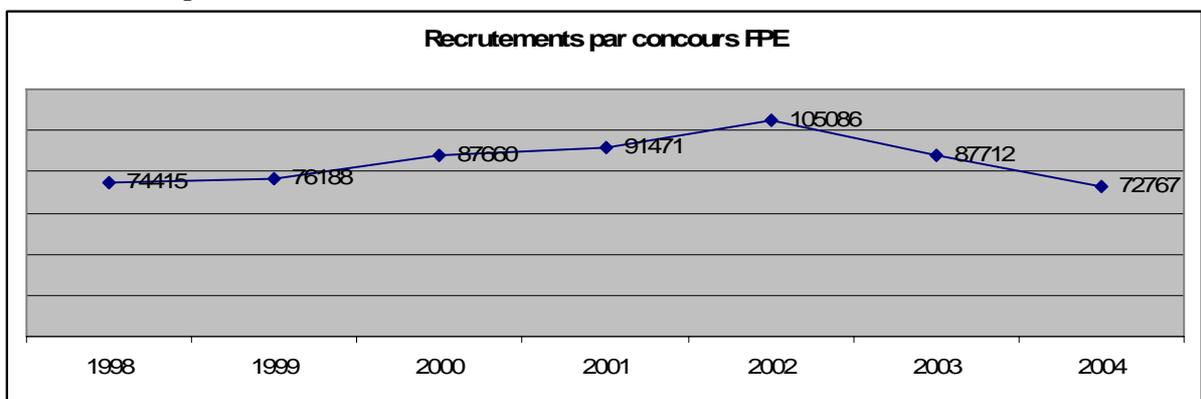
32 489 agents dont (10137 hommes et 22352 femmes (68,8%)). Le taux de CPA est de 14,3% réparti de façon assez homogène selon les catégories. Ce rééquilibrage par rapport au temps partiel est dû aux enseignants du second degré dont une proportion significative choisissait la CPA.

Le dépouillement par le SNES des données du service des pensions MEN met bien cela en évidence : en 2005, un certifié sur quatre est en CPA lorsqu'il part en retraite et un sur cinq est en CFA. Au moment de la retraite près de un certifié sur deux a cessé ou réduit son activité.

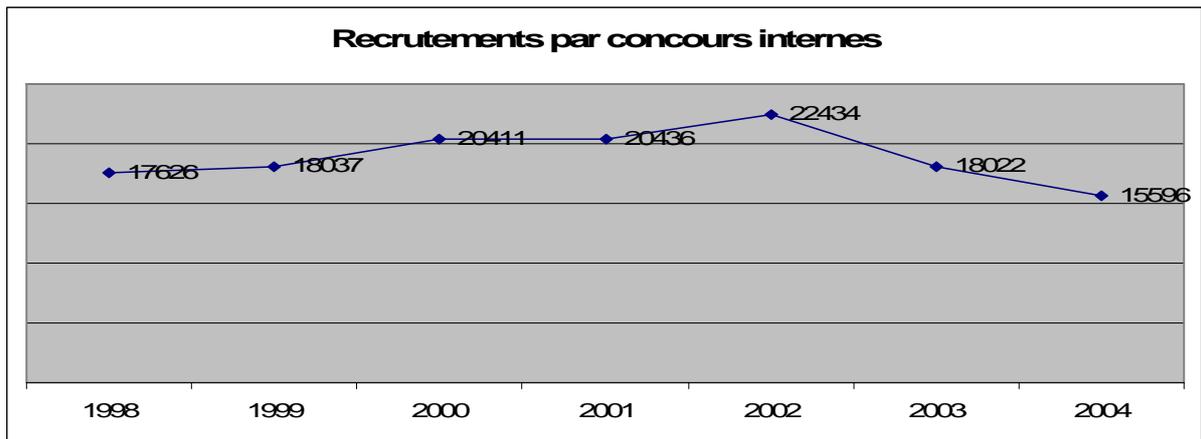
La réforme de 2003 aura des conséquences lourdes sur le montant des pensions, mais aussi sur l'exercice en fin de carrière.

V RECRUTEMENTS

Le nombre de personnes recrutées en baisse au cours des deux dernières années.

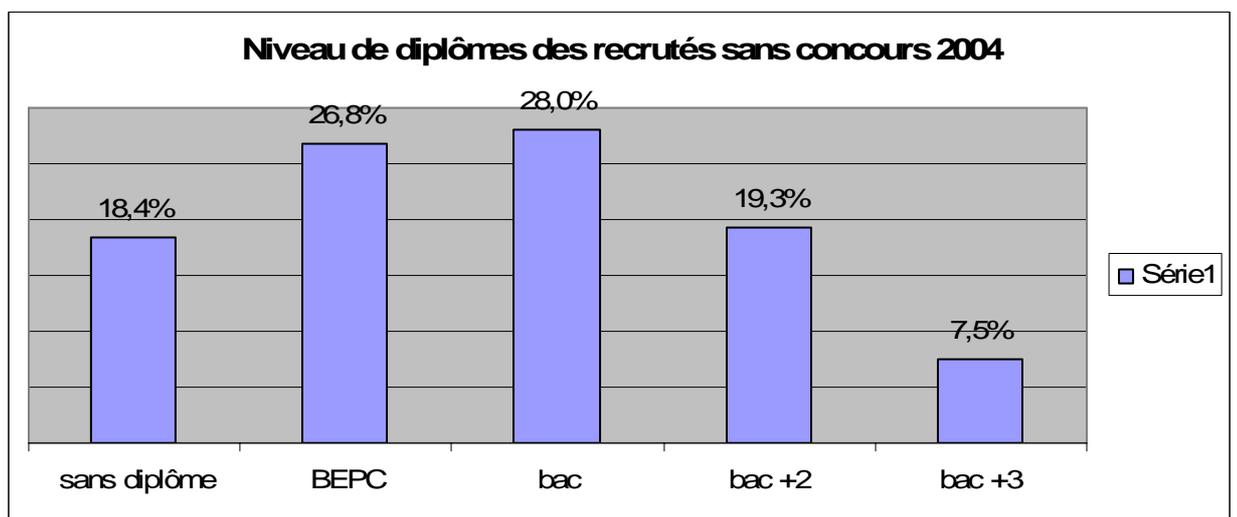


Le même constat est aussi valable s'agissant des concours internes.



La promotion interne est donc bien affectée par la baisse des recrutements.

Les recrutements sans concours (FPE)



A noter que cette donnée n'est renseignée par les administrations que dans 10% des cas. C'est dire si l'administration a pris au sérieux le suivi d'une disposition expérimentale.

La sélectivité des concours externes en 2004

Concours	Taux de sélectivité
Prof des écoles	4,3
Certifiés et assimilés	6,7
Agrégation	9,2
IRA	7,7
Attachés territoriaux	7,7
Attaché d'administration hospitalière	9,7
Secrétaire d'administration scolaire	56,3
Agent administratif échelle 2	23,6

Les concours déconcentrés ne sont pas nécessairement plus attractifs. La sélectivité du concours de PE varie selon les régions de 2,8 (Créteil) à 9,7 (Auvergne).

VI FORMATION

Part de la formation (en pourcentage de la masse salariale)

Diminution des dépenses de formation initiale, stagnation de celle de la formation continue.

Hors MEN				MEN				Ensemble des ministères			
Form. initiale		F. continue		Form. initiale		F. continue		Form. initiale		F. continue	
2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
4,4	4,1	4,1	4,2	3,9	3,6	2,8	2,8	4,1	3,8	3,3	3,3

Le nombre de jours de formation continue par agent, 3,3 en 2004, est en deçà de son niveau de 1996 (3,6 jours).

Hors Education nationale : 3,7 jours contre 3,9 en 1996.

MEN : de 3,3 jours à 3.

Les dépenses de formation dans la masse salariale régressent de 2003 à 2004 :

Hors Education nationale : de 8,6% à 8,3% (de 4,1% à 4,2% pour la formation continue)

MEN : de 6,4% à 6,7% (stable à 2,8% pour la formation continue).

VII NON TITULAIRES

Effectifs des non titulaires et poids dans l'emploi public (au 31 décembre).

	FPE			FPT			FPH		ensemble
	ministères	EPA	%	Collect.	EPA	%	effectif	%	%
2003	184 401	144 061	15,1	217 991	91 328	22,1	130135	13,5	17
2004	164 374	137 853	11,9	222 504	96 832	20,3	131874	13,3	14,7

De 2003 à 2004, le nombre de non titulaires recule dans la FPE et la FPT et leur poids diminue dans l'emploi public des trois FP.

Quelle est la part des titularisations, du chômage, de la substitution de vacations aux contrats ?

La diminution des emplois de non titulaires dans les ministères est due très largement au non recrutement de MI-SE et à leur remplacement par les assistants d'éducation recrutés par les établissements.

A noter aussi que ces statistiques sont déterminées hors emplois aidés. (Voir plus bas)

Les titularisations

De 2001 à 2005, 32 400 postes ont été ouverts aux concours réservés du plan Sapin (Etat).

De 2001 à 2004, 24 300 personnes ont été titularisées par ces concours, et 6200 par examen professionnel. (12600 titularisations en 2002, 7600 en 2003 et 4996 en 2004).

17% des recrutés en 2004, soit 11 800 personnes dans la FPE étaient des non titulaires.

Des temps incomplets subis.

Rapport du nombre d'emplois au nombre de personnes.

	FPE		FPT		FPH	
	titulaires	Non titulaires	titulaires	Non titulaires	titulaires	Non titulaires
Emplois	1 684 425	131 906	859 342	169 234	725 517	119 929
personnes	1 750 827	164 374	914 811	222 504	764 419	131 874
rapport	0,96	0,80	0,94	0,76	0,95	0,91

Le phénomène est particulièrement marqué dans la FPT avec une moyenne de trois ETP pour un agent.

Et une surreprésentation des femmes

% de femmes	FPE		FPT		FPH		Ensemble	
	titulaires	Non titulaires						
	57,4	57,9	56,9	68,9	79,6	79,3	63	68,2

Là encore un phénomène plus marqué dans la FPT, où les emplois de non titulaires correspondent plus qu'ailleurs à des temps incomplets.

Les emplois aidés

	Au 31 décembre 2003		Au 31 décembre 2004		Au 31 décembre 2005	
	Total	Dont emplois jeunes	Total	Dont emplois jeunes	Total	Dont emplois jeunes
FP	232 600	84 100	168 200	50 200	153 800	32 300
Secteur non marchand	256 200	153 200	319 000	104 900	285 600	71 800

Les emplois aidés ont baissé de 2003 à 2004 ; la relance de 2005, avec une dégradation de la situation des individus (de CES ou CEC ou emplois jeunes aux assistants d'éducation et CAE ou CAV) et une déqualification des emplois (par exemple pour ceux de surveillance) n'est pas encore perceptible fin 2005.

VIII EGALITE PROFESSIONNELLE

Emplois supérieurs

Les femmes sont 58% des agents mais elles n'occupent que 12% des emplois supérieurs. Dans la FPE, leur progression n'est que très lente : 13% des emplois de direction en 2002, 14% en 2003 et 15% en 2005 : leur progression dans les emplois supérieurs de l'administration masque un recul dans les emplois à la décision du gouvernement (10% en 2004 contre 12% en 2003). Ces proportions sont inférieures au poids des femmes dans les viviers de recrutement.

Leur présence est plus importante dans les emplois des administrations centrales que dans ceux des administrations déconcentrées (23% contre 12%). L'obligation de mobilité géographique est un frein à la promotion des femmes.

Jurys de concours

La loi prévoit au moins un tiers de chaque sexe parmi les membres du jury. Cette obligation est juste respectée pour les principaux concours.

Organismes paritaires

Au CSFPE

Parmi les représentants titulaires de l'administration : 20% de femmes, 42,5% parmi les membres suppléants.

Parmi les représentants titulaires des personnels : 25% de femmes, 37,5% parmi les membres suppléants.

CAP renouvelées en 2004 et 2005

Administration 33,2% des membres sont des femmes

Personnels : 40,8% des membres sont des femmes.

Concours externes et internes

Recrutements par concours externes 2004

	catégorie A	dont enseignement	catégorie B	catégorie C	dont recrutement sans concours
Total recrutés	30183	26767	4273	12059	3100
hommes	9302	7454	1875	6086	251
%	30,8%	27,8%	43,9%	50,5%	8,1%
femmes	20881	19303	2398	5973	2849
%	69,2%	72,1%	56,1%	49,5%	91,9%
proportion femmes dans FPE	58,4	66,6	62,9	52,6	

Recrutements par concours Internes 2004

	catégorie A	dont enseignement	catégorie B	catégorie C
Total recrutés	8526	6814	2365	4705
hommes	3375	2448	985	1496
%	39,6%	35,9%	41,6%	31,8%
femmes	5151	4366	1380	3209
%	60,4%	64,1%	58,4%	68,2%
proportion femmes dans FPE	58,4	66,6	62,9	52,6

Pour la catégorie A, les recrutements externes sont plus féminisés que les personnels en place ; cela semble lié à la féminisation des corps enseignants qui se renforce.

Le recrutement sans concours en catégorie C permet le recrutement d'une proportion de femmes plus importante que les concours. A approfondir : les corps ouverts à ce type de recrutement sont-ils plus féminisés que ceux qui recrutent par concours ?

Pour les concours internes, la proportion de femmes parmi les reçus est proche de celle constatée dans les effectifs globaux. Une qualité du concours interne à valoriser par rapport à certaines listes d'aptitude au choix « de la hiérarchie ».

Anne Féray
Juillet 2006